



OUEST
INDUSTRIES
CRÉATIVES

Recherche,
Formation
& Innovation
en Pays de la Loire

Appel à projets Recherche 2019

CAHIER DES CHARGES

Publié le 14/12/2018

Cet appel est à destination des enseignants-chercheurs du programme de Recherche - Formation - Innovation Ouest Industries Créatives. Il répond à deux objectifs :

- **AXE 1 (Recherche fondamentale sur les méthodes d'évaluation de l'expérience) :**
Consolidation de nouvelles thématiques de recherche à fort potentiel de développement et de visibilité :
→ Co-financement de projets jusqu'à 120k€ ;
- **AXE 2 (Recherche appliquée hybride sciences-crédation pour la conception/création d'expériences) :**
 - Émergence et consolidation de nouvelles thématiques de recherche par des projets interdisciplinaires entre STIC / sciences humaines et sociales et architecture / design / art :
→ Co-financement de projets jusqu'à 60k€ ;
 - Soutien au développement de la recherche au sein des écoles d'art et de design en Pays de la Loire :
→ Co-financement de décharges partielles d'enseignement pour les enseignants permanents de l'ESAD-TALM ou de l'École de design Nantes Atlantique souhaitant obtenir un doctorat.

Des **procédures différenciées sont prévues selon la nature de la demande**. Pour les projets de recherche environnés incluant thèses et/ou post-doctorats, il s'agit d'une **procédure unique avec dépôt des notes d'intention avant le 01/02/2019**. Pour les allocations doctorales non environnées et les actions d'amorçage et pour le soutien aux doctorats des enseignants de l'ESAD-TALM ou de l'École de design Nantes Atlantique, **les candidatures seront reçues au fil de l'eau**, du 07/01/19 au 30/06/19.

Cet appel se substitue aux Paris scientifiques régionaux sur le périmètre thématique du programme OIC.
Contacts : Toute question est à adresser à rfoic_bureau_recherche@univ-nantes.fr

Ouest Industries Créatives est
un programme :



Porté par



Co-animé avec



En partenariat avec



CONTEXTE	2
OUEST INDUSTRIES CRÉATIVES (OIC)	2
L'EXPÉRIENCE, AU CŒUR DES ENJEUX D'INNOVATION	3
VOLET 'RECHERCHE - EXPÉRIMENTATION' DU PROGRAMME OIC	3
APPELS À PROJETS RECHERCHE OIC	4
ORIENTATIONS DE L'APPEL À PROJETS 2019	5
OBJECTIFS	5
PÉRIMÈTRE THÉMATIQUE	6
QUI PEUT POSTULER ?	7
CRITÈRES (INDICATIFS) DE SÉLECTION	7
MODALITÉS DE SOUTIEN, PROCÉDURES ET CALENDRIERS	8
SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTS TYPES DE SOUTIENS ET DES PROCÉDURES ASSOCIÉES	8
PROCÉDURE 1 : PROJETS DE RECHERCHE ENVIRONNÉS INCLUANT THÈSES ET/OU POST-DOCTORATS	8
PROCÉDURE 2 : THÈSES NON ENVIRONNÉES ET ACTIONS D'AMORÇAGE	9
PROCÉDURE 3 : DOCTORATS DES ENSEIGNANTS DE L'ESAD-TALM OU DE L'ÉCOLE DE DESIGN NANTES ATLANTIQUE	10

CONTEXTE

OUEST INDUSTRIES CRÉATIVES (OIC)

Programme de recherche - formation - innovation en Pays de la Loire, Ouest Industries Créatives soutient l'excellence régionale sur la conception et l'évaluation scientifique de l'expérience. Porté par l'Université de Nantes et co-animé avec l'École de design Nantes Atlantique, il rassemble 14 partenaires et reçoit le soutien de la Région Pays de la Loire et du FEDER.

Lancé en novembre 2015, **OIC réunit des compétences régionales en recherche, formation et innovation, qui permettent d'adresser les défis transdisciplinaires contemporains liés à l'expérience.** Il rapproche ainsi disciplines de création (art, design, architecture), sciences humaines et sociales et sciences du numérique et de l'ingénieur, avec près d'une centaine de chercheurs et 8000 étudiants.

Il vise à développer la conception de nouveaux produits, services, espaces ou dispositifs pensés comme des expériences globales, pleinement adaptées à l'utilisateur. Terrain d'expérimentation pour ces nouvelles expériences, il se positionne aussi comme un vivier de compétences sur l'évaluation scientifique de l'expérience, qui permet d'apprécier le vécu subjectif de l'utilisateur. L'expérimentation a pour vocation de valider ou de mettre en échec des hypothèses (scénarios d'usages).

OIC accompagne non seulement les mutations des filières créatives mais les mobilise aussi au service d'autres secteurs économiques, avec 6 principaux domaines d'innovation :

- Dans les filières créatives :
 - Economie culturelle, patrimoine, tourisme
 - Médias, image, transmédia
 - Espace, paysage, modes de vie
- Dans d'autres domaines :
 - Santé, bien-être, mieux-vivre
 - Ville intelligente et créative
 - Industrie du futur

Ouest Industries Créatives s'organise en 3 volets complémentaires : "Recherche et appui à l'expérimentation", "Valorisation des compétences, diffusion de la créativité et attractivité" et "Internationalisation".

L'EXPÉRIENCE, AU CŒUR DES ENJEUX D'INNOVATION

La question de l'expérience, qu'il s'agisse d'un service, d'un produit, d'un parcours de visite ou d'un espace, est au cœur des enjeux d'innovation dans de nombreux domaines.

- **Création et Expérience**

Artistes et créatifs sont des médiateurs qui savent faire dialoguer forme, sens, dispositif et contenus pour concevoir des expériences originales et globales. Alors que les grands défis contemporains nécessitent des approches systémiques et disruptives, ils sont désormais sollicités par d'autres secteurs pour participer à leurs dynamiques de transformation : tourisme, santé, industrie, service public... De nouvelles synergies émergent entre création, numérique, économie et expertise de l'utilisateur, qu'il s'agit d'accompagner : aider les créatifs à s'approprier les nouveaux outils numériques et les enjeux économiques et les scientifiques et ingénieurs à mieux appréhender la créativité et les approches pluridisciplinaires.

- **Évaluation et Valorisation de l'Expérience**

Comprendre, maîtriser et quantifier l'Expérience relève d'enjeux pluridisciplinaires :

- La subjectivité (ou la qualité) de l'expérience : Comment manier le concept d'expérience qui fait appel à de la subjectivité ? Comment le modéliser, le formaliser, le quantifier ? Comment intégrer la subjectivité dans l'innovation et la conception de produits, services, espaces, etc. ? ;
- L'implication des usagers dans la conception de l'expérience : quels outils et méthodes (ex. démarche de co-design) ? Comment analyser et prendre en compte la dimension imaginaire et les représentations comme moteurs de l'expérience ? ;
- La valorisation de l'expérience et l'économie de l'expérience sont des sujets d'intérêt majeur pour l'innovation, face à une nécessité de différenciation croissante.

- **“Expérience” et “Numérique”**

Les outils numériques contribuent à la création de nouvelles expériences. L'expérience numérique ouvre des champs de réflexion sur les dimensions techniques, créatives, économiques, imaginaires et psychologiques et la manière dont elles s'articulent. En particulier, OIC explore la relation entre dimensions physique et virtuelle (à titre d'exemple, les réalités virtuelle, augmentée, mixte sont un pont entre dimension physique et virtuelle). En situation d'immersion virtuelle, se pose toujours la question du corps car l'expérience est vécue physiquement.

D'autre part, les outils numériques sont vecteurs d'une meilleure compréhension de l'expérience. Ils permettent notamment d'éclairer les scientifiques sur le vécu sensible de l'utilisateur, par le biais de capteurs et d'algorithmes qui analysent les données recueillies. De nouvelles méthodes sont élaborées, au croisement des sciences humaines et sociales et des sciences du numérique, pour accompagner le développement de ces outils.

VOLET 'RECHERCHE - EXPÉRIMENTATION' DU PROGRAMME OIC

Les actions du volet 'Recherche - Expérimentation' visent à structurer un pôle de recherche transdisciplinaire en Pays de la Loire, de visibilité a minima européenne. Cette ambition devrait se traduire en 2020 par une augmentation notable de la masse critique d'enseignants-chercheurs, de chercheurs permanents, de doctorants, de post-doctorants et des collaborations interdisciplinaires entre les partenaires de la recherche académique mais aussi avec les acteurs de l'innovation. Le volet 'Recherche - Expérimentation' vise à approfondir en priorité les domaines d'excellence scientifique précités. Son objectif est de générer de forts effets leviers à l'échelle nationale ou européenne (dont ANR et H2020), permettant l'internationalisation des recherches.

Le volet "Recherche - Expérimentation" comprend plusieurs dispositifs de soutien, notamment au travers d'appels à projets Recherche (objet de ce cahier des charges).

APPELS À PROJETS RECHERCHE OIC

Les appels à projets Recherche s'adressent à des opérations spécifiques : émergence et consolidation de nouveaux champs de compétences à fort potentiel d'impact, dont la publication scientifique est le livrable principal¹. Deux axes d'excellence sont couverts :

1. Recherche fondamentale sur les méthodes d'évaluation de l'expérience ;
2. Recherche appliquée hybride (sciences-crédation) dans le champ de la conception/crédation d'expériences.

¹ Ces collaborations auront en effet toujours pour première vocation la création de connaissances scientifiques (les

ORIENTATIONS DE L'APPEL À PROJETS 2019

OBJECTIFS

Cet appel vise à soutenir des projets de recherche environnés incluant thèses et post-doctorats (procédure à échéance fixe avec dépôt des notes d'intention le 01/02/19) et des thèses non environnées et actions d'amorçage (procédure au fil de l'eau du 07/01/19 au 30/06/19).

L'appel répond à deux objectifs, avec des modalités de soutien spécifiques :

1. **AXE 1 DU PROGRAMME OIC : Recherche fondamentale sur les méthodes d'évaluation de l'expérience** (cf Périmètre thématique) :

Pour cet axe, l'appel vise la consolidation de nouvelles thématiques de recherche à fort potentiel de développement et de visibilité. Seront soutenus des projets de recherche scientifique à fort impact pour le territoire, qui auront convaincu de leur capacité à produire et publier des connaissances scientifiques nouvelles et fortement visibles aux niveaux national, européen et international sur de nouveaux champs de compétences.

- Projets mono-disciplinaires ou interdisciplinaires² ;
- Soutiens possibles : **projets de recherche environnés** incluant thèse / post-doctorat, **thèses non environnées** et **actions d'amorçage** (à la marge) ;
- Subvention OIC jusqu'à 120k€, co-financement attendu de 50% des dépenses éligibles³.

OIC pourra financer sur cette édition des projets de type mini-ANR (incluant par exemple deux thèses), de manière à croiser les approches sur la quantification de l'expérience. Une coloration thématique santé sera particulièrement appréciée pour ce type de dossier. Seront notamment attendus des projets portés par des laboratoires du RFI OIC en collaboration avec les Unités d'investigation clinique et autres équipes de recherche du CHU de Nantes.

2. **AXE 2 DU PROGRAMME OIC : Recherche appliquée hybride sciences-crédation pour la conception/création d'expériences** (cf Périmètre thématique) :

Pour cet axe, l'appel vise à soutenir l'émergence et la consolidation de nouvelles thématiques de recherche, avec notamment un soutien spécifique au développement de la recherche au sein des écoles d'art et de design en Pays de la Loire.

2.1. **Projets interdisciplinaires⁴ s'appuyant sur de nouvelles collaborations entre sciences (STIC et/ou sciences humaines et sociales) et art, design, architecture⁵ :**

- Projets portés par un laboratoire académique public régional en STIC ou sciences humaines et sociales, collaborant (notamment) avec des équipes de recherche régionale en architecture, art ou design (laboratoire AAU/équipe CRENAU, École de design Nantes Atlantique, ESAD-TALM) ;
- Soutiens possibles : **projets de recherche environnés** incluant thèse / post-doctorat, **actions d'amorçage** et **thèses non environnées**, avec subvention OIC jusqu'à 60k€, co-financement attendu de 50% des allocations doctorales et 30% des autres dépenses éligibles.

² Dans le cas de consortiums interdisciplinaires, la pertinence et la complémentarité des partenariats autour d'une question de recherche innovante fera l'objet d'une attention particulière. Chaque partenaire académique devra porter une thématique de recherche propre à sa discipline, bien articulée avec l'ensemble.

³ Cf les dépenses éligibles. Les cofinancements validés (ou espérés) seront détaillés dans le dossier de candidature. En phase de validation des cofinancements (cf le calendrier), OIC pourra apporter son soutien aux candidats.

⁴ Dans le cas de consortiums interdisciplinaires, la pertinence et la complémentarité des partenariats autour d'une question de recherche innovante, chaque partenaire académique portant une thématique de recherche propre à sa discipline, bien articulée avec l'ensemble.

⁵ Ces collaborations auront toujours pour première vocation la création de connaissances scientifiques. Les travaux produits par les disciplines de création s'inscriront dans les travaux de recherche théorique des laboratoires académiques.

2.2. Thèses réalisées par des enseignants permanents de l'ESAD-TALM ou de l'École de design Nantes Atlantique ;

- Inscription de la thèse dans un établissement et une école doctorale des Pays de la Loire (directeur.trice de thèse en Pays de la Loire) ;
- Accord de l'établissement employeur (ESAD-TALM ou l'École de design) pour une décharge partielle d'enseignement sur 3 ans, co-financée par OIC à hauteur de 50%, jusqu'à 40k€ ;
- Réalisation de la thèse dans un délai de 3 ans, sauf dérogation de l'école doctorale pour terminer à l'issue de la 4^{ème} année.

Remarque valable pour les objectifs 1 et 2.1 :

Les projets impliquant les sciences du numérique et portant sur les thématiques communes aux RFI OIC et Atlanstic2020⁵ devront faire l'objet d'une demande de cofinancement. Une double soumission est nécessaire, à cet appel et à l'un des appels à projets Recherche d'Atlanstic2020.

PÉRIMÈTRE THÉMATIQUE

● AXE 1 : Recherche fondamentale sur les méthodes d'évaluation de l'expérience

Il s'agit ici de renforcer les compétences méthodologiques et scientifiques sur l'analyse de l'expérience et les modèles économiques liés. Des ressources sont produites pour concevoir et évaluer l'expérience, sur ces deux champs :

1. Analyse de la qualité d'expérience ;
2. Mutations des modèles économiques (culture, médias, patrimoine), économie de l'expérience et mesure de la valeur (impact sur l'attractivité du territoire, quantification).

● AXE 2 : Recherche appliquée hybride sciences-crédation dans le champ de la conception/création d'expériences :

OIC vise, à travers cet axe, à tester et faire la preuve d'une recherche hybridant les méthodes entre création (art, design, architecture) et sciences (STIC, SHS), comme approche innovante de problématiques de terrain.

Les projets explorent de nouveaux savoir-faire, outils, modèles économiques et usages dans la conception d'expériences pour l'industrie et les collectivités territoriales (produits, espaces, services, dispositifs).

Exemples de sujets possibles :

- Innovation méthodologique et savoirs émergents
- Design de service
- Design d'expérience dans le champ du numérique
- Méthodes de co-production d'objets et de services entre technologues, designers et artistes et SHS
- etc.

OIC facilite le montage de consortiums interdisciplinaires

Réponse aux questions sur la recherche de partenaires,

la thématique choisie, etc. : rfoic_bureau_recherche@univ-nantes.fr

Patrick Le Callet, Directeur scientifique - Jocelyne Le Boeuf, Directrice scientifique - Stéphane Doré, Représentant 'Recherche - expérimentation' au Bureau - Jean-François Petiot, Représentant 'Recherche - expérimentation' au Bureau - Lucile Colombain, Directrice opérationnelle

QUI PEUT POSTULER ?

Pour l'AXE 1 et l'AXE 2 objectif 2.1 (cf page 5) : Tous les projets doivent être portés et déposés par un laboratoire académique public d'un établissement membre du programme OIC (équipes de recherche des Universités d'Angers, du Mans, de Nantes et de L'Alliance).

Pour l'axe 2 objectif 2.1, le projet impliquera obligatoirement une collaboration avec l'AAU / CRENAU, l'École de Design Nantes Atlantique et/ou l'ESAD-TALM (sites d'Angers et du Mans).

Pour l'AXE 2 objectif 2.2 (cf page 5) : Tous les projets doivent être déposés par l'ESAD-TALM ou l'École de design Nantes Atlantique, en collaboration avec le laboratoire académique public du directeur ou de la directrice de thèse (en Pays de la Loire).

Remarque :

D'autres partenaires académiques régionaux, non membres du programme OIC, pourront être associés et bénéficier du soutien financier (la prise en charge de certaines de leurs dépenses par l'établissement gestionnaire est autorisée).

Enfin, de manière marginale, il est possible d'inclure des partenaires académiques extra-régionaux et des partenaires non-académiques intra- et extra-régionaux, qui ne pourront pas bénéficier du soutien financier. Les collaborations entre équipes de recherche régionales sont en effet prioritaires.

CRITÈRES (INDICATIFS) DE SÉLECTION

- Adéquation du projet avec les domaines scientifiques et la feuille de route OIC ;
- Excellence scientifique du projet ;
- Caractère original et novateur du projet par rapport à l'état de l'art ;
- Impact attendu en termes de visibilité et de rayonnement académique national et international du nouveau champ de compétences ;
- Rupture avec l'existant et le positionnement habituel des laboratoires ;
- Étape suivante envisagée : jalon dans un programme de recherche plus vaste, dépôt d'un dossier ANR, H2020, ERC, concrétisation d'une coopération internationale, etc. ;
- Le cas échéant, pertinence et complémentarité du consortium (chacun ayant son propre objet de recherche, bien articulé avec l'ensemble) ;
- Pour les thèses et post-doctorats, curriculum des candidats identifiés ;
- Cofinancement du projet ;
- Rayonnement et pertinence des actions de valorisation scientifique ;
- Potentiel de transfert des résultats de recherche vers les acteurs socio-économiques ;
- Implication d'un maître de conférences ou d'un professeur recruté en lien avec le programme OIC ;
- S'il y a lieu, excellence dans la discipline de création.

Une attention particulière sera accordée à la qualité rédactionnelle du dossier, et à la présence de l'ensemble des informations demandées, d'ordre scientifique, administratif et financier.

MODALITÉS DE SOUTIEN, PROCÉDURES ET CALENDRIERS

Cet appel prévoit des procédures différenciées pour :

PROCÉDURE 1 : les projets de recherche environnés incluant thèses et/ou post-doctorats

PROCÉDURE 2 : les thèses non environnées et les actions d'amorçage

PROCÉDURE 3 : le soutien aux doctorats des écoles d'art et de design

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTS TYPES DE SOUTIENS ET DES PROCÉDURES ASSOCIÉES

AXES	OBJECTIFS	PROJETS VISÉS	DURÉE	TYPES DE SOUTIEN POSSIBLE	SUBVENTION OIC	CO-FINANCEMENT ATTENDU	PROCÉDURE
AXE 1	Consolidation de nouvelles thématiques de recherche à fort potentiel de développement et de visibilité	Projets mono-disciplinaires ou interdisciplinaires portés par des laboratoires académiques en sciences humaines et sociales et/ou STIC	12 à 36 mois selon types de projets	Projet environné incluant thèse et/ou post-doctorat	Jusqu'à 120k€	50% de la totalité des dépenses éligibles	PROCÉDURE 1 ou 2 selon le type de soutien demandé
				Thèse non environnée (1/2 alloc. doctorale)	Jusqu'à 48k€		
				Action d'amorçage	Jusqu'à 15k€		
AXE 2	Émergence et consolidation de nouvelles thématiques de recherche, avec notamment un soutien spécifique au développement de la recherche au sein des écoles d'art et de design en Pays de la Loire	1. Projets interdisciplinaires portés par des laboratoires académiques (STIC et/ou sciences humaines et sociales) collaborant avec des disciplines de création (art, design, architecture)	12 à 36 mois selon types de projets	Projet environné incluant thèse et/ou post-doctorat	Jusqu'à 60k€	50% des allocations doctorales 30% des autres dépenses	PROCÉDURE 1 ou 2 selon le type de soutien demandé
				Thèse non environnée (1/2 alloc. doctorale)	Jusqu'à 48k€		
				Action d'amorçage	Jusqu'à 15k€		
		2. Thèses réalisées par des doctorants qui occupent un poste d'enseignement permanent au sein de l'ESAD-TALM ou de l'École de design Nantes Atlantique		Co-financement décharge d'enseignement (50% maximum) sur une durée de 3 ans	Jusqu'à 40k€	50% d'une décharge d'enseignement partielle sur 3 ans	PROCÉDURE 3

PROCÉDURE 1 : PROJETS DE RECHERCHE ENVIRONNÉS INCLUANT THÈSES ET/OU POST-DOCTORATS

- **Dépenses éligibles :**
 - Stages
 - Allocations de thèses
 - Allocations post-doctorales
 - Postes de support à la recherche : ingénieurs d'étude/de recherche
 - Petits équipements
 - Frais de mission
 - Prestations externes
 - Actions de valorisation
- **Co-financement attendu :**
 - Pour l'axe 1 : 50% des dépenses éligibles ;
 - Pour l'axe 2 : 50% des allocations doctorales et 30% des autres dépenses éligibles.
- **Procédure et calendrier : calendrier fixe**
 - Les dossiers sont à déposer par les coordinateur.trice.s scientifiques des projets. Les demandes de co-financement d'allocations doctorales environnées sont à déposer par les directeur.trice.s des thèses.
 - Pour la lettre d'intention, utiliser la trame : *RFIOIC_AAPrecherche2019_DossierIntention_ProjetsEnvironnes.docx*
 - A l'issue de l'évaluation des notes d'intention, le dossier de candidature complet sera transmis aux porteurs de projets retenus.

1. Dépôt des notes d'intention	Date limite 1^{er} février 2019 (à minuit)
2. Notification de recevabilité du dossier (Commission Recherche OIC)	Au plus tard le 12 février 2019
3. Dépôt du dossier complet	Date limite 28 février 2019 (à minuit)
4. Évaluation scientifique du dossier par un jury d'experts extérieur à la région	Du 1 ^{er} au 28 mars 2019
5. Notification d'acceptation (sous réserve des cofinancements)⁷	29 mars 2019
6. Transmission des courriers de cofinancement par le porteur de projet	12 avril 2019
7. Notification finale d'attribution de la subvention OIC, suite à la validation des cofinancements	15 avril 2019

PROCÉDURE 2 : THÈSES NON ENVIRONNÉES ET ACTIONS D'AMORÇAGE

- **Dépenses éligibles :**
 - Thèses : allocations doctorales, sans frais annexes (transport, enseignement...) et sans environnement
 - Actions d'amorçage : stages, petits équipements, frais de mission, prestations externes, actions de valorisation
- **Co-financement attendu :**
 - Pour l'axe 1 : pour les thèses, demi-allocation doctorale ; pour les actions d'amorçage, 50% des dépenses éligibles ;
 - Pour l'axe 2 : pour les thèses, demi-allocation doctorale ; pour les actions d'amorçage, 30% des dépenses éligibles.
- **Procédure et calendrier : au fil de l'eau**
 - Les candidatures sont traitées au fil de l'eau, jusqu'à épuisement des fonds.
 - Pour les thèses, l'identification d'un ou plusieurs candidats est nécessaire pour le dépôt du dossier, leurs CV devant être joints à la candidature.
 - Les dossiers seront déposés par les coordinateur.trice.s scientifiques des projets d'amorçage, par les directeur.trice.s des thèses pour les demandes de demi-allocations doctorales.
 - Pour le dossier de candidature, utiliser la trame
RFIOIC_AAPrecherche2019_DossierCandidature_Amorçage_ThesesNonEnvironnees.docx

1. Dépôt du dossier	Au fil de l'eau, du 07/01/2019 au 30/06/2019
2. Évaluation scientifique du dossier par un jury d'experts extérieur à la région	Dans un délai de 6 semaines
3. Notification d'acceptation (sous réserve des cofinancements)	Dans un délai de 2 mois après le dépôt
4. Transmission des courriers de cofinancement par le porteur de projet	Dans un délai de quinze jours après la notification d'acceptation
5. Notification finale d'attribution de la subvention OIC, suite à la validation des cofinancements	Au plus tard 2 semaines après le dépôt des courriers de cofinancement

PROCÉDURE 3 : DOCTORATS DES ENSEIGNANTS DE L'ESAD-TALM OU DE L'ÉCOLE DE DESIGN NANTES ATLANTIQUE

- **Dépenses éligibles** : Salaires des enseignants permanents, sans frais annexes et sans environnement
- **Co-financement attendu** : au minimum 50% d'une décharge d'enseignement appropriée à la réalisation du doctorat sur 3 ans
- **Procédure et calendrier : au fil de l'eau**
 - Les candidatures seront émises par les directions de l'ESAD-TALM ou de l'École de design Nantes Atlantique, c'est pourquoi les dossiers de candidature ne sont pas proposés au téléchargement.
 - Les enseignant.e.s ou responsables pédagogiques permanents intéressés doivent se tourner vers leur hiérarchie pour déclencher une candidature.

1. Dépôt du dossier par la direction de l'ESAD-TALM ou de l'École de design	Au fil de l'eau, du 07/01/2019 au 30/06/2019
2. Évaluation scientifique du dossier par un jury d'experts extérieur à la région	Dans un délai de 6 semaines
3. Notification d'acceptation (sous réserve des cofinancements)	Dans un délai de 2 mois après le dépôt
4. Transmission des courriers de cofinancement par le porteur de projet	Dans un délai de quinze jours après la notification d'acceptation
5. Notification finale d'attribution de la subvention OIC, suite à la validation des cofinancements	Au plus tard 2 semaines après le dépôt des courriers de cofinancement

PRÉCISIONS VALABLES POUR TOUTES LES PROCÉDURES

- **Dépenses éligibles :**

Les dépenses éligibles correspondent uniquement aux dépenses nouvelles induites par les projets et ne prennent pas en compte les dépenses récurrentes des établissements, par exemple les frais de structure et les salaires des personnels permanents (à l'exception de la procédure 3, doctorats des enseignants de l'ESAD-TALM ou de l'École de design).

Les dépenses suivantes sont éligibles, sous réserve d'être prévues dans les modalités de soutien présentées dans les procédures 1, 2 et 3 :

- les consommables et petits équipements,
- les frais de mission, de déplacement, de séjour pour la valorisation des projets dans le cadre de conférences et de colloques avec actes,
- les frais d'études, d'analyses, de prestations de services réalisées par des entités extérieures à l'organisme, donnant lieu à facturation,
- les dépenses liées aux actions de valorisation et d'animation,
- les salaires et charges sociales uniquement des personnels contractuels non permanents embauchés par l'établissement gestionnaire du projet, les gratifications de stages.

- **Envoi des dossiers :**

- Les dossiers de candidature doivent être rédigés à partir des trames figurant en annexe, en veillant à ce que toutes les rubriques soient bien renseignées.
- Les dossiers doivent être accompagnés du budget et des avis des directeurs de laboratoires ou d'établissements⁶.
- Ils doivent être adressés en un seul fichier de format PDF d'une taille maximale de 5 Mo, à l'adresse suivante : rfioic_bureau_recherche@univ-nantes.fr.

- **Évaluation des projets :**

- Les projets seront évalués par des experts scientifiques extérieurs à la région Pays de la Loire.
- Une audition des candidats doctorants pourra être organisée dans le cadre de l'évaluation des projets.

- **Co-financement des projets :**

Le soutien OIC est conditionné à la sélection par le jury d'experts et à la validation officielle des cofinancements espérés. Des courriers garantissant ces soutiens devront être fournis dès que possible. Ils conditionnent l'émission de la notification d'attribution par OIC.

- **Gestion administrative et financière :**

- La subvention sera attribuée à un établissement unique qui prendra en charge la gestion administrative et financière du projet.
- Tous les projets devront avoir commencé dès l'année de dépôt de la candidature, sous peine d'annulation des subventions correspondantes.
- Les subventions seront versées dans un délai de 2 mois suivant la signature de la convention (hors vacances scolaires). Les modalités exactes de versement seront précisées dans la convention de financement.

- **Accord de consortium :**

Il est recommandé aux partenaires des projets lauréats de conclure un accord de consortium précisant notamment :

- la répartition des tâches, des moyens humains et financiers et des livrables ;

⁶ Pour les laboratoires académiques : courrier de la direction des laboratoires. Pour les autres : courrier de la direction de l'établissement.

- le partage des droits de propriété intellectuelle des résultats obtenus dans le cadre du projet;
- le régime de publication / diffusion des résultats ;
- la valorisation des résultats du projet ;
- les modalités de reversement (le cas échéant).

- **Suivi et évaluation :**

Le coordinateur du projet s'engage à transmettre plusieurs documents à l'équipe support OIC, dont a minima :

- un résumé « grand public » en français et en anglais, dans les 15 jours suivant la notification de sélection du projet,
- un rapport final (5 à 10 pages) accompagné du visa du directeur du laboratoire, au terme du projet, dans un délai d'un mois. Il devra être accompagné des pièces justificatives de dépenses.

Les modalités exactes de suivi et de communication seront précisées dans la convention de financement.